



**BUROSCOPE**  
BOOSTEZ VOS COMPÉTENCES !

## **Public**

Toute personne souhaitant actualiser ses connaissances en droit social.

## **Pré-requis**

Esprit rigoureux et méthodique.

## **Durée**

5 jours – 35 heures

## **Organisation**

Diagnostic / positionnement avant la formation.

Pédagogie en face à face : alternance entre les connaissances "terrain" et les apports théoriques.

Écoute active des besoins, réponse aux attentes tout en respectant les objectifs pédagogiques fixés.

Échange avec le groupe afin de faire ressortir les notions-clés de la formation.

Mise en pratique à travers des exercices issus du vécu professionnel des participants.

Remise de fiches techniques ou support de cours.

Remise d'une attestation de formation.

## **Évaluation**

Évaluation sommative à travers un cas pratique à chaque fin de module.

## **Objectifs de formation**

Etre capable de :

- Comprendre et maîtriser les règles, l'application et l'interprétation du droit social et de la protection sociale dans l'entreprise sous ses aspects individuels (recrutement, emploi, contrats, conditions de travail, rémunération, protection sociale des salariés, résiliation du contrat, formation) et collectifs (représentation du personnel).

### Partie 1 – le droit social

- Les sources du droit
- Hiérarchie des normes
- Sources juridiques en milieu professionnel
- Les conventions collectives
- Le conseil des prud'hommes
- La cour de cassation

### Partie 2 – les formalités de l'entreprise

- L'affichage obligatoire
- Le travail illégal
- Le règlement intérieur
- Les délégués du personnel et l'effectif
- L'entrée d'un salarié

### Partie 3 – le contrat de travail

- Les différents contrats (CDI, CDD, contrats aidés...)
- Les ruptures de contrats
- Les formalités liées au départ du salarié
- Les formalités administratives au cours du contrat (maladie, congés...)

### Partie 4 – le pouvoir disciplinaire

- Echelle des sanctions
- Procédures à respecter

### Partie 5 – la formation

- Formation dans le cadre de la formation continue
- Le compte personnel de formation (remplace le DIF)
- Le congé individuel de formation
- L'apprentissage
- Le contrat de professionnalisation